



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

1er mai

Question au Gouvernement n° 1501

Texte de la question

1ER MAI

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-François Coulomme.

M. Jean-François Coulomme . Nous nous associons à la peine des familles de nos deux soldats disparus.

Monsieur le premier ministre, le 1er mai n'est pas un jour comme les autres. Seul jour férié entièrement chômé depuis la Libération, célébré dans plus de 160 pays du monde, il fut conquis au prix du sang des classes populaires et de nos luttes pour les droits des travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Ce n'est pas la fête du travail, car seuls fêtent le travail ceux qui vivent et profitent des fruits du travail des autres, actionnaires et spéculateurs, dont votre gouvernement est essentiellement constitué. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si dans cette confiscation du 1er mai vous pouvez compter sur le soutien historique de l'extrême droite, l'autre parti du grand patronat. (*Mêmes mouvements.*)

Cette année, pour célébrer à votre façon ce 1er mai, la fête des travailleuses et des travailleurs, vous avez choisi d'encourager les employeurs à violer la loi de notre pays. (« *Une honte !* » et « *Voyou !* » *sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Comme votre appel à enfreindre la loi ne suffisait pas, vous avez publiquement assuré les employeurs délinquants qu'ils n'auraient à craindre aucune sanction de la République puisque, je vous cite, toute poursuite à leur encontre serait gérée par vos soins.

Pourtant investi de la plus haute autorité publique et garant de nos institutions aussi bien que de l'État de droit, un premier ministre appelle ses concitoyens à transgresser la loi, tout en violant le principe de séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire, dans le but de faire échec à l'exécution de cette loi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous connaissons les soins prioritaires que vous prodiguez à la rente des actionnaires par le détournement à leur seul profit de dizaines de milliards d'argent public ainsi privatisé, mais voici que vos 49.3, qui légalisent chaque année ce hold-up en bande organisée, ne satisfont même plus votre frénésie antisociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EcoS. – M. Marc Pena applaudit également.*)

M. René Pilato . Exactement !

M. Sylvain Maillard . Que de poncifs !

M. Jean-François Coulomme . Heureusement, La France insoumise veille, respectueuse des lois de la République. Nous avons donc déposé à votre encontre un signalement, au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, auprès du procureur de la République. Monsieur le premier ministre, allez-vous plaider coupable devant la représentation nationale, puis devant la justice de notre République ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

Mme Andrée Taurinya . C'est lui, le premier ministre ?

M. Louis Boyard . C'est son avocat !

M. Ugo Bernalicis . Une petite CRPC ?

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités . Je veux rappeler un principe essentiel : l'inspection du travail est indépendante et ses agents interviennent chaque jour de l'année dans tous les secteurs et dans l'ensemble du territoire. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Chaque année, ce sont plus de 140 000 contrôles qui sont réalisés. Ces interventions permettent très concrètement de faire cesser des situations de travail dissimulé, de protéger les salariés exposés à des risques graves pour leur santé et leur sécurité, ou encore de garantir le respect du droit de travail en matière de durée du travail et de rémunération. Autrement dit, ce ne sont pas des contrôles abstraits. Ils protègent des femmes et des hommes dans leur vie professionnelle quotidienne. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-François Coulomme . Ce n'est pas à M. Farandou, mais au premier ministre, que j'ai posé ma question !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre . S'agissant du 1er mai 2026, je veux être clair : les contrôles réalisés ce jour-là ont été conformes à l'activité habituelle de l'inspection du travail.

M. Jean-François Coulomme . Dites-le à M. Lecornu !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre . Nous n'avons pas, à ce stade, observé d'augmentation particulière du nombre de contrôles, qui ont concerné tous les secteurs d'activité. (*Exclamations continues sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) D'après les premières remontées, ils n'ont donné lieu à aucun incident ni à aucune difficulté particulière.

Mme Marianne Maximi . Ce n'est pas la question !

Mme Andrée Taurinya . Répondez à la question posée au premier ministre !

Mme Claire Lejeune . Il ne répond pas !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre . Ce n'était pas le cas l'an dernier, des tensions ayant été constatées. En 2025, sept incidents regrettables avaient en effet été recensés. Je veux donc saluer la responsabilité de l'ensemble des parties prenantes, qui ont permis que cette journée se déroule dans un esprit d'apaisement, souhaité largement par nos concitoyens. Le dialogue social a fonctionné et l'intelligence collective a primé. Le 1er mai 2026 s'est bien passé.

Mme Andrée Taurinya . Le premier ministre ne respecte pas la loi !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre . Pour lever toute ambiguïté juridique, nous avons proposé une évolution législative ciblée, qui concerne uniquement les artisans boulangers et pâtisseries et les artisans fleuristes. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente . S'il vous plaît !

M. Manuel Bompard . Il faut répondre à la question ! Ça suffit !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre . Sur ce dossier, mon cap est clair. Premièrement, il faut respecter le symbole du 1er mai et protéger nos salariés. Deuxièmement, il faut respecter l'indépendance des corps de contrôle. Troisièmement, il est nécessaire de tenir compte des réalités et des usages du terrain chers au cœur

des Françaises et des Français dans tous les territoires.

Mme Sophia Chikirou . Il n'a pas répondu à la question, madame la présidente ! Il se moque de nous !

Mme la présidente . Vous êtes libres de vos questions, le gouvernement est libre de ses réponses.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Coulomme](#)

Circonscription : Savoie (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1501

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail et solidarités

Ministère attributaire : Travail et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 2026